

APPEL À PROJETS

Musée Théâtre Guignol | Brindas
Saison 2025-2026



PRÉAMBULE

Date limite de remise des projets : 24 mars 2025 à 12h00

Le Musée Théâtre Guignol (MTG) a ouvert ses portes à Brindas en 2008. Dès ses débuts, le lieu fut pensé pour réunir un musée et un théâtre.

La collection de Jean-Guy Mourguet et le théâtre où sont diffusés des spectacles de Guignol et de marionnette contemporaine font du MTG un lieu de rencontre entre la marionnette traditionnelle lyonnaise et la création contemporaine.

Le MTG est situé à Brindas (15 km de Lyon) commune où la famille Mourguet a des attaches depuis le début du 20^e siècle.

Cette collection familiale a traversé plusieurs générations de marionnettistes, de la fin du 19^e jusque dans les années 1990. Elle regroupe des marionnettes, des costumes, des décors, des accessoires et des archives.

Avant son décès, Jean Guy Mourguet a légué sa collection à la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) qui en est propriétaire et qui gère en direct le MTG avec deux grands objectifs :

Conserver et transmettre une collection patrimoniale unique au plus grand nombre (visites guidées, ateliers, événements, expositions)

Diffuser des spectacles de Guignol et de marionnettes contemporaines. Un programmateur associé au musée propose chaque année 5 spectacles dont les techniques, esthétiques et thématiques varient afin de faire découvrir la richesse de la création contemporaine

Pour la troisième année consécutive, la CCVL souhaite associer au Musée Théâtre Guignol une compagnie de marionnettistes. La compagnie associée est invitée à concevoir un projet avec les habitants de la communauté de communes en lien avec le lieu et sa collection

La CCVL comprend huit communes : Vaugneray, Sainte-Consorce, Yzeron, Pollionnay, Brindas, Messimy, Thurins, Grézieu-la-Varenne.

INTENTION

Le MTG explore l'art de la marionnette sous deux angles : celui du patrimoine et celui le spectacle vivant. La collection de Jean-Guy Mourguet est à la fois exposée et mise en scène dans des spectacles.

Dès ses débuts, la marionnette contemporaine a eu sa place au sein du musée à travers une programmation de spectacles et des résidences artistiques.

Depuis trois ans, le musée souhaite aller à la rencontre des habitants du territoire en **travaillant avec une compagnie associée**.

Pourquoi ?

Proposer une **présence artistique au MTG**

Diffuser le **regard d'une compagnie** et la singularité de son processus de création et de médiation

Donner à la marionnette traditionnelle de Guignol la possibilité de s'ouvrir et de s'associer à la **création contemporaine**

Sensibiliser les habitants à l'art de la marionnette

Faire du MTG un **lieu de vie et de partage**

Les attendus

Sensibiliser à la marionnette contemporaine (actions de sensibilisation auprès des habitants, au musée et hors les murs)

Développer les **publics adultes** du MTG

Des événements au MTG (ateliers, sorties de résidence) pour faire du musée un lieu de partage artistique

Croiser les regards sur la marionnette traditionnelle et contemporaine

Une **restitution** du projet avec les habitants

CONDITIONS GÉNÉRALES

Dispositif d'accueil

5 semaines de résidence au MTG réparties entre septembre 2025 et mai 2026

Mise à disposition de la salle de spectacle (110 m², scène de 30 m² avec castelet amovible) et l'atelier du MTG (60 m²)

Pour une utilisation de la régie son et lumière, la compagnie devra travailler avec un régisseur ou une régisseuse (un accueil technique sera prévu avec le régisseur de la salle)

L'hébergement n'est pas compris dans le dispositif d'accueil

La compagnie devra être autonome pour les relations publics et la coordination de la résidence

L'équipe du musée aura un rôle de facilitateur auprès des publics (prise de contact, communication, soutien pour les temps forts).

Financement

La compagnie associée proposera un budget comprenant :

- Salaires des marionnettistes et du ou de la chargé(e) des publics associé(e) au projet
- Fournitures et matériel
- Transports et per diem
- Administration générale du projet

Candidature

Les candidatures sont acceptées de façon dématérialisée uniquement à l'adresse suivante : m.publics@ccvl.fr

Les pièces du dossier de candidature sont listées dans la [fiche de cadrage](#).

Date limite des candidatures : 24 mars 2025 à 12h00

Calendrier (indicatif)

24 mars 2025 à 12h00 : date limite de remise des projets

3 au 10 avril 2025 : négociations avec maximum 3 candidats

Fin avril 2025 : notification au candidat retenu

Mai 2025 : travail préalable avec l'équipe du musée en vue de la publication du programme du MTG

Septembre 2025 : début du projet

1. Objet de l'appel à projets

Au terme de la procédure d'appel à projets, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais établira une convention avec la compagnie ayant présenté le projet répondant le mieux aux attentes de la CCVL.

Cette dernière prendra effet le 1er septembre 2025 et se terminera le 31 mai 2026.

2. Dossiers à présenter par le candidat

Tout candidat est invité à remettre, avant le 24 mars 2025 à 12h00 au plus tard, un pli complet comprenant un dossier de candidature et un dossier de projet.

Le dossier de candidature comprendra les éléments suivants :

- Statuts datés et signés de la compagnie
- Budget 2025 de la compagnie
- Les comptes du dernier exercice clos de la compagnie
- La déclaration en Préfecture de la compagnie et n° de Siret/Siren
- RIB
- Composition du bureau
- Publication au journal officiel
- Une présentation de la compagnie dont le détail des moyens humains et matériels
- Des références de projets équivalents

Le dossier de projet comprendra les éléments suivants :

- Une note d'intention artistique détaillant les axes de travail envisagés et les moyens mis en œuvre pour toucher le public le plus large
- Un calendrier prévisionnel
- Un budget nécessaire à la réalisation du projet

Les documents remis devront être rédigés en français.

3. Procédure d'appel à projets

a. Principes

La présente procédure est organisée librement et dans le respect des principes de base suivants :

- Impartialité et égalité de traitement : le choix des candidats s'effectuera à l'issue de l'appel à projets selon les critères définis ci-dessous à l'article 4 ;
- Transparence : le présent appel à projet est publié sur le site Internet de la CCVL et les réseaux spectacle vivant en Auvergne Rhône Alpes
- Libre accès : la présente procédure est ouverte à tous les opérateurs nationaux, européens et internationaux désirant se porter soumissionnaires et ayant les capacités associées.

b. Forme et composition des candidatures

Les candidats se présenteront sous la forme d'une candidature unique.

4. Déroulement de l'appel à projets

a. Le calendrier (indicatif)

Le calendrier est le suivant :

24 mars 2025 à 12h00 : date limite de remise des projets

3 au 10 avril 2025 : négociations avec maximum 3 candidats

Fin avril 2025 : notification au candidat retenu

Mai 2025 : travail préalable avec l'équipe du musée en vue de la publication du programme du MTG

Septembre 2025 : début du projet

Pour toute précision :

Les candidats peuvent adresser leurs questions jusqu'au 20 mars 2025 à 12h00 à l'adresse mail suivante : m.publics@ccvl.fr

b. Analyse des candidatures

Les candidats à l'appel à projets devront justifier de capacités suffisantes pour la réalisation du projet présenté.

La CCVL se réserve la possibilité de rejeter les candidatures qui ne présenteront pas les garanties suffisantes.

En cas de dossier incomplet, la CCVL se réserve la possibilité d'inviter le candidat à produire les pièces manquantes. En l'absence de compléments, le dossier ne sera pas examiné.

c. Négociations

Les candidats pourront être invités à préciser ou compléter la teneur de leur proposition ou la faire évoluer lors de négociations.

Seront invités à négocier les candidats ayant présenté le projet répondant le mieux aux attentes de la CCVL, dans la limite de 3 candidats maximum.

Les négociations se dérouleront par écrit ou lors d'un échange entre la CCVL et les candidats. Elles pourront porter, notamment, sur la qualité ou l'adéquation du projet à la structure de résidence.

d. Critères de notation des projets

Au terme des échanges avec les candidats sélectionnés, les projets seront notés sur 100 points, ils seront analysés et classés au regard des critères définis ci-après :

Critères de notation	Pondération sur 100 Points
Projet présenté (offre de médiation, lien avec les habitants, attention portée aux publics cibles, à la collection et à l'histoire du lieu)	70
Capacités et références (moyens techniques et humains)	30

e. Autres dispositions

La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais se réserve le droit :

- d'apporter toutes modifications au règlement du présent appel à projet, jusqu'à une semaine de la date limite de remise des projets de résidence, et le cas échéant de prolonger cette date d'un délai qui lui paraît convenable,
- de demander tous compléments aux candidats,
- de ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général

5. Modalités de remise des plis

Les plis devront être remis avant le **24 mars 2025, à 12h00**, à l'adresse mail suivante : m.publics@ccvl.fr

L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de respecter la date et l'heure limites.

Aucun projet ne sera admis postérieurement au **24 mars 2025 à 12h00**.